

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N°2023-15 du 3 mars 2023

Portant sur les critères d'attribution des colis de Noël aux aînés de la commune

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 9
- Représentés : 1
- Votants : 10
- Exprimés : 10
- Pour : 10
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 03 mars 2023
à 19 heures 30, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 24/02/2023
sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David,
LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Gilles, LEGROS Pierrette, VILLETTE Suzanne

Secrétaire de séance : David GIRAUD

Madame le Maire propose au Conseil municipal de restreindre les critères d'attribution
des colis de Noël pour en réduire le coût pour la commune (avoir 75 ans révolu ou avoir
déjà reçu un colis de Noël, résider sur la commune, être inscrit sur la liste électorale)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter le vote, et demande de
disposer de devis auprès de plusieurs fournisseurs.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 13 mars 2023

Liste des délibérations affichée le : 13 mars 2023